

- MITOUOLO NGALIBALI (Hortimi Berchal) ;
- PONGUI (Chimène Prisca Nina) ;
- SAMBA (Jean-Jacques) ;
- MAMBOU (Gaudéric) ;
- TITI (Guy Serge).

8. Pour le groupe de travail « commerce transfrontalier »

- BPOUENO (Bernard) ;
- AKOUALA (Armand) ;
- NGUEHOUELE (Jean Pierre) ;
- MBOUMA PEYA (Hervé Fortuné) ;
- TABAKA (Bernard Félix) ;
- TCHYCAYA ABOU (Amina Sébastienne Magalie) ;
- NGAKALA (Marie Odile) ;
- AWE-BALANGA (Théodule).

9. Pour le groupe de travail « exécution des contrats »

- ODZALA LENDOUMA (Frédéric) ;
- ONDAYE (Gatien) ;
- GOUADI-BOUZIMBOU-KOUSSIAMA ;
- KANQUAYE KANYI (Manassé) ;
- OPO (Alain Michel) ;
- OBAMBI (Wilfrid Vivien) ;
- MVOUMBI (Didier Christophe) ;
- OKEMBA NGABONDO (Jérôme Gérard).

10. Pour le groupe de travail « règlement de l'insolvabilité »

- MBENGOU (Roméo) ;
- LOUVOUEZO (Euljea Dhulin Gaël) ;
- ONDAYE (Gatien) ;
- ENDZENA OKALI (Gédéon Perphyte) ;
- ANFOULA (Patrick) ;
- NGATALI (Clément) ;
- PANTOU (Parfaite) ;
- MAHOUNGOU MAZENGUI (Davy Robert) ;
- MOUNOUO MALONGA (Ephrem Rophy) ;
- LOCKO (Christian).

Les fonctions de membres des groupes de travail sont gratuites. Toutefois, une prime de participation est versée chaque fois que les groupes de travail se réunissent.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature.

**MINISTERE DES POSTES, DES  
TELECOMMUNICATIONS ET  
DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

NOMINATION

**Décret n° 2022-1898 du 22 novembre 2022.**

M. **ABANDZA (François)** est nommé président du comité du fonds de service postal universel.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **ABANDZA (François)**.

**MINISTERE DE LA REFORME DE L'ETAT**

NOMINATION

**Décret n° 2022-1899 du 22 novembre 2022.**

M. **GUEMBOT (Fred Rychel)** est nommé directeur général de la modernisation de l'Etat.

M. **GUEMBOT (Fred Rychel)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise fonctions de monsieur **GUEMBOT (Fred Rychel)**.

**Décret n° 2022-1900 du 22 novembre 2022.**

M. **ONDONGO (Sagesse Aimé)** est nommé directeur général de l'évaluation des réformes.

M. **ONDONGO (Sagesse Aimé)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **ONDONGO (Sagesse Aimé)**.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

- ANNONCE LEGALE -

- DECLARATION D'ASSOCIATIONS -

Création

Département de Brazzaville

Année 2022

**Récépissé n° 023 du 8 novembre 2022.**

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : « **EGLISE BETHLEHEM DE JUDA** », en sigle « **E.B.J** », Association à caractère *cultuel*. *Objet* : proposer une assistance psycho-spirituelle des personnes ; sensibiliser sur le respect du genre humain, de l'environnement, ainsi que sur des questions des valeurs citoyennes. *Siège social* : 14, rue Bidendila, quartier Ntselampo, arrondissement 7 Mfilou, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 26 septembre 2022.

**Récépissé n° 411 du 7 novembre 2022.**

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **LE CONSTRUCTEUR NGI** », en sigle « **L.C.NGI** », Association à caractère *socioéconomique*. *Objet* : aider les membres à se prendre en charge et à jouer un rôle prépondérant dans le développement du Congo et dans le rayonnement des pays africains ; accompagner les Congolais dans les projets de construction et